



DOSSIER D'AIDE À LA  
PRÉPARATION DU SÉJOUR  
CLASSE DE MER

*La Classe de Mer vise au plein épanouissement des enfants. Il faut donc leur proposer des situations susceptibles de révéler toutes leurs potentialités en tous domaines. L'enseignant.e ayant établi son projet pédagogique, l'équipe accueillante se met à son service pour la meilleure réalisation possible de ce projet. Elle propose des activités, des études... allant dans le sens de l'idée forte de ce projet. Chaque journée de classe de mer a son originalité propre, c'est pourquoi elle fait l'objet d'une préparation concertée très sérieuse. Cette préparation n'a pas pour effet de rigidifier ces activités. Elle constitue un "garde-fou".*

## Thèmes d'études et d'animations

Vous trouverez en complément de ce document la plaquette à destination des enseignants recensant la liste des activités proposées en lien avec le programme de l'Éducation Nationale. Ce programme est non exhaustif et sert de base de travail à l'élaboration de votre séjour. Nous adaptons chaque activité à votre projet pédagogique en tenant compte de :

1. l'âge des enfants : chaque éducateur, en fonction du projet de l'enseignant, fera les propositions qui lui semblent correspondre à la maturité des enfants.
2. la saison et la météo
3. les marées : on ne peut faire de la pêche à pied qu'à marée basse, par grand coefficient.

Suite au projet pédagogique de l'enseignant, de nos échanges, un planning est proposé avant l'arrivée ; dans les premières 24 heures ou 48 heures, selon la durée du séjour, il est totalement finalisé avec les éducateurs et éducatrices. Il est la transformation en activités du projet de l'enseignant.e et tiendra compte du respect du rythme des enfants.

## Le développement durable comme fil rouge

Un séjour en classe de mer doit permettre à chaque enfant d'aborder l'environnement par sa complexité. C'est par la mise en relation d'un ensemble de notions et de leurs interactions que l'enfant comprendra la diversité de son environnement et la structuration du milieu. L'idée est de puiser dans le quotidien de l'élève en séjour, pour qu'il puisse prendre conscience de la fragilité des écosystèmes marins et des enjeux actuels entre le développement et la protection de l'environnement.

Dans cet optique, nous sensibiliserons particulièrement les enfants à la consommation d'eau et d'énergie, au tri sélectif ainsi qu'au gaspillage de la nourriture lors de la vie quotidienne.

## Les activités nautiques

Outre la pratique sportive, l'activité nautique constitue un support privilégié pour découvrir le milieu marin en se frottant aux éléments et se socialiser à travers un équipage.



- sur la rivière du Bélon qui offre un plan d'eau très abrité en bordure immédiate du Domaine. La rivière est assez vaste pour permettre l'apprentissage de la voile et se prête particulièrement à la découverte du kayak de mer par l'utilisation de nombreux bras de mer. C'est un plan d'eau très sûr qui s'apparente en certains endroits à la navigation sur lac.
- sur la mer (l'embouchure est à 300 mètres du Domaine). On y pose des filets, des casiers. On y rejoint des îles et, bien-sûr, on y pratique voile et pagaie. C'est le terrain de jeu le plus utilisé par beau temps.

Concernant les normes d'encadrement de l'activité nautique, nous nous référons à la *circulaire n° 99-136 du 21/09/99 publiée dans le Bulletin Officiel du 23 septembre 1999* (voir tableau plus loin). La pratique des activités nautiques est assujettie à la réussite d'un test d'aisance aquatique, en piscine, avant le séjour (pour les primaires) *Texte de l'Éducation Nationale B.O. du 08/06/2000*. À défaut, pour les enfants en échec ou absents le jour du test, nous pouvons le faire passer à leur arrivée.

Notre flotte comprend :

- Optimist et Catamaran : initiation et perfectionnement, apprentissage ludique, faire équipage, la glisse
- Kayaks de mer ou Oumiak (grand canoë inuit)
- Fillao (goélette de 9 m.) : découverte du littoral (plusieurs places, notion d'équipage et fonction à remplir)

## Les sorties en mer

- Déplacements en bateau moteur (découverte de l'estuaire)
- Observation du milieu (ornithologie, relief des cotes)
- Pose d'un casier ou d'un filet

## Les balades sur le sentier côtier

- Beg Porz - Port du Bélon ..... 1,2 km
- Beg Porz - Plage de Kerfany ..... 1 km
- Beg Porz - Plage de Trénez ..... 5 km
- Beg Porz - Brigneau ..... 10 km
- Brigneau - Merrien ..... 5 km



La majorité des activités proposées (hors sortie à la journée en car), sont accessibles à pied sur des sentiers ou chemins pédestres sécurisés. Le centre nautique se situant sur place, il n'y a pas de déplacement à prévoir.

## Les salles de classes

Une salle est à votre disposition pour la durée du séjour. Cette salle (rouge, jaune, bleue ou verte) vous est strictement réservée. Une clé vous est remise le jour de l'arrivée. Elles disposent toutes d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet filaire. C'est le point de départ de chacune des activités. Une salle polyvalente est également à votre disposition en particulier pour les veillées et les boums. Son utilisation est partagée avec l'ensemble des classes.

## La piscine

Beg Porz dispose d'une piscine couverte et chauffée à 28°, de 6m50 sur 12m50 et d'une profondeur allant de 1m10 à 1m30. Elle est ouverte à tous les résidents du Domaine de Beg Porz avec un code disponible à l'accueil et n'est pas surveillée. Il faut donc emmener un maître-nageur (BSAN) dans vos valises...

## Les règles de vie

La vie quotidienne des enfants à Beg Porz est régie par un ensemble de règles, habitudes et coutumes destinées à assurer la continuité et la coordination des différents acteurs de leur vie : enseignant.e.s, éducateur.ice.s en milieu marin et nautiques, animateur.ice.s et accompagnateur.ice.s de la vie collective, personnel de service, de restauration ou de lingerie, ... Ces règles véhiculent également des idées sur l'éducation : participer aux tâches collectives, goûter de nouvelles nourritures, manger dans le calme, dormir suffisamment, etc. Il est éventuellement possible d'adapter ces règles et habitudes en fonction de la demande d'un enseignant. Après accord de celui-ci, elles deviennent la référence commune.

## Le premier jour : mode d'emploi

On indique aux enfants où sont les toilettes, les chambres, les chambres de garde, l'infirmerie (suivre le plan de couchage fourni pour la répartition des enfants dans leurs chambres).

Dans les chambres, les enfants défont leur valise et trient leurs affaires :

- Les valises vides (sauf feuille d'inventaire et sac plastique) dans le local « valises »
- Les chaussures et chaussons dans les casiers de paliers
- Les appareils photos, le matériel scolaire, jeux et livres dans la classe
- Les denrées périssables (gâteaux, bonbons, etc.) vont dans un grand sac commun à la classe.
- La tenue de voile et les bottes dans une caisse étiquetée à la couleur de la classe dans les vestiaires.
- Les autres vêtements dans les meubles/penderie des chambres
- La serviette de table est rangée dans la salle à manger enfant

Ensuite, dès que l'on peut :

- Visite des locaux, présentation des règles de vie, vérification du planning.



## Le lever : mode d'emploi



### Réveil à 7h45

- L'adulte doit penser à éteindre les veilleuses depuis la chambre de garde et/ou l'infirmierie
- Les enfants s'habillent, ouvrent leurs lits, puis descendent déjeuner.
- L'adulte ouvre les fenêtres (pour aérer la chambre) et les stores des velux. Les enfants ne touchent jamais aux fenêtres ni aux velux, ni aux rideaux de velux.
- L'adulte vérifie les éventuels pipis au lit (draps sales dans la panière prévue à cet effet) et refait le lit avec une alèse (faire prendre une douche à l'enfant).
- Un adulte descend avec les enfants. On ne laisse jamais des enfants seuls.

### De 8 h à 8 h 30 : les enfants déjeunent

- L'adulte sert les enfants (sauf pain et beurre qui sont sur la table devant la cuisine)
- L'adulte déjeune avec les enfants quand ils sont tous servis.
- À 8h30, les enfants de service débarrassent la table, lavent la table et empilent les chaises sur la table.
- À 8h30, les enfants remontent se laver les dents, faire leur lit, nettoyer leur chambre et les balayer.
- À 8h55, les enfants descendent en récréation avec un adulte
- Un adulte passe dans toutes les chambres pour fermer toutes les fenêtres, quelle que soit la météo de l'instant. Il laisse les rideaux fermés s'il va faire chaud, car les rideaux tempèrent très bien les chambres.

### À 9 h, enfants et adultes sont descendus dans leurs salles de classes.

Le **dimanche**, le lever et le petit déjeuner sont décalés de 30 minutes, soit respectivement 8h15 et 8h30. Quelle grasse matinée !

## Le repas : mode d'emploi

### Horaire des repas :

Petit déjeuner	:	8h00 (dimanche 8h30)
Déjeuner	:	12h15
Goûter	:	disponible à partir de 14h
Dîner	:	19h15



### Conditions d'entrée en salle à manger :

- Avoir été aux toilettes
- Avoir les mains propres et une tenue correcte (pas de casquette, ni botte)

### À table :

- Prendre sa serviette
- Commencer à manger quand sa table est complétée
- Les enfants ont le droit de se déplacer dans la salle à manger pour aller chercher de l'eau au robinet, aller aux toilettes, aller reprendre du pain, mais un seul enfant debout par table à chaque fois !
- Pour des raisons écologiques, nous invitons les enfants à terminer la nourriture entamée ; ils sont libres d'adapter les quantités de base à leur appétit ; une attention est portée au pain et à l'eau, deux aliments particulièrement concernés par le gaspillage.

### L'enfant goûte à chacun des plats

L'adulte doit présenter un plat que les enfants ne connaîtraient pas et le promouvoir. Son discours sera déterminant sur l'appétit des enfants. Avant le dessert, les enfants regroupent couverts, assiettes et plats en bout de table. L'un d'eux se lève pour débarrasser sur le chariot le plus proche. Après le dessert, l'adulte vérifie que les tables sont débarrassées et nettoyées et fait sortir les enfants par table. Un petit groupe reste pour passer le balai.

## La récréation

- La cour de récréation est limitée au sud, à l'est, et au nord par la limite de propriété du Domaine. Elle se compose d'une aire de jeu en dure et d'un terrain de foot en herbe.
- Les jeux dans les classes et hors des classes (raquettes de ping-pong, ballons, etc.) doivent être rangés en fin de récréation dans la classe de départ.
- Utilisation exclusive des W-C extérieurs
- L'accès à la salle polyvalente se fait avec l'autorisation et la présence d'un adulte.



## Le coucher : mode d'emploi

- De 20 à 20h30 (ou 21h) : temps libre, avec possibilité d'activités organisées par un animateur, mais sans obligation pour les enfants. Lieu : dans la cour, dans les classes ou la salle polyvalente ou dans les patios des chambres.
- En règle générale : coucher autour de 21h. Bien fermer, avec leur molette intérieure, les portes de communications en haut des cages d'escalier : on peut toujours sortir, mais plus rentrer sans les clés (qui sont remises aux enseignants)
- L'adulte allume les veilleuses (interrupteur à l'infirmierie et dans les chambres de garde) puis ferme les stores des velux, et les rideaux des fenêtres. En cas d'incontinence prévisible d'un enfant, il prend une alèse dans le placard de l'infirmierie et l'installe.
- En règle générale, un petit temps calme est laissé aux enfants pour la lecture ou un jeu calme dans leur chambre.
- Puis l'extinction des feux se fait quand les enfants sont calmes, en général aux alentours de 21h30.
- En cas d'urgence, en fonction de l'importance du problème, prévenir l'enseignant.e, le gardien, voire le directeur.



## Le dernier jour : mode d'emploi

- Remplissage des valises avec vérification des inventaires (linge sale dans un sac plastique)
- Descendre les draps en lingerie pour 9h (penser à regarder sous les lits et les matelas)
- Descendre les valises dans la classe pour 9h
- Vider l'aquarium (animaux remis à l'eau avec les enfants)

## L'Infirmierie

- Une infirmerie est à disposition des adultes. Vous y trouverez les numéros d'urgences et un téléphone. Ainsi qu'une pharmacie fermée à clef.
- Les fiches sanitaires des enfants sont à déposer à l'infirmierie en évidence sur une table rangées par classe. Tout le monde y a donc accès en cas de besoin. Elles ne sont à emporter avec soi qu'en cas de sortie à la journée.
- En cas d'accident, l'enseignant appellera le 15 qui le indiquera la démarche à suivre en fonction de la gravité. S'il est nécessaire de se déplacer chez le médecin ou à la pharmacie, le véhicule du domaine sera mis à disposition de l'enseignant.



## Le linge

Lors des séjours de plus de 5 jours, de lessives sont possibles pour les enfants. Des sacs de linge sale à la couleur des classes seront alors distribués aux adultes avec un planning des lessives. Il est important de déposer les sacs de linge sale le jour du lavage prévu, pour 8 heures du matin. Il sera disponible le même jour à partir de 16h30.

## Le Ménage

Dans les parties communes, il est effectué quotidiennement.

Dans les chambres des enfants, il est effectué tous les 2 jours à condition que rien ne traîne au sol, sur les lavabos et dans les douches. Des balais sont à disposition dans le couloir des chambres.

Dans les chambres des adultes, il est effectué sur simple demande.

Dans les classes, il est effectué quotidiennement sur l'heure de midi si les chaises sont sur les tables.

## Vestiaires et séchoirs

À chaque enfant est remis une caisse en plastique dans laquelle il met sa tenue nautique du séjour. Chaque caisse est rangée sur un banc de la couleur de la classe dans le vestiaire « fille » ou le vestiaire « garçon ». Pour se rendre à l'activité nautique, l'éducateur nautique communique, avant la séance, la tenue adaptée à la météo. L'enfant met donc, en fonction : sa tenue nautique, un combi-short, une combinaison intégrale, un bas et/ou un haut de ciré.

Au retour de l'activité nautique, si les vêtements sont mouillés, ils seront rincés dans un grand bac, essorés et étendus par les enfants sur l'étendoir de leur couleur et passeront la nuit dans le séchoir au niveau des vestiaires de la cour. Le combi-short ou la combinaison intégrale, le ciré et la tenue nautique sont systématiquement rincés et mis dans le séchoir situé entre les deux vestiaires. Chaque vestiaire dispose de douches individuelles si les enfants doivent se rincer.

## Les véhicules : mode d'emploi

### Généralités :

- Les véhicules de Beg Porz roulent au diesel : un Peugeot Partner et une Citroën Picasso.
- Le chauffeur de ces véhicules doit être un employé de Beg Porz, un accompagnateur ou un enseignant.
- L'usage des véhicules de l'établissement est subordonné à l'autorisation du directeur ou de son représentant.
- Seul l'enseignant peut transporter un enfant dans un véhicule de Beg Porz.
- En cas d'infraction au code de la route, le chauffeur supporte seul la responsabilité de ses actes (exemple : amende).
- Les deux véhicules possèdent un carnet de route que chaque usagé doit remplir, tant à la prise du véhicule qu'à sa remise.
- Toute anomalie (ampoule grillée, bruit suspect...) doit être signalée à l'homme d'entretien de Beg Porz.
- Chaque utilisateur est responsable du nettoyage du véhicule utilisé : propreté, nettoyage du coffre, etc.



### Le Peugeot Partner

- C'est un véhicule de service, utilisable dans le cadre professionnel. Le transport d'enfants y est possible à l'arrière sous certaines conditions (voir bas de page)
- Les clés du Partner sont dans la salle à manger des enseignants. Le remplissage du planning d'utilisation (dans le couloir des bureaux) est alors le garant d'une bonne coordination.
- Il est demandé d'interroger le secrétariat, l'intendant ou autre personnel concernant la disponibilité du véhicule et le regroupement de divers achats par une même personne par exemple.

### Le Citroën Picasso

- C'est le véhicule de fonction du directeur. Sa disponibilité dépend directement de l'emploi du temps de ce dernier et doit être négociée avec lui.
- Les clés sont à lui demander et à lui remettre en main propre.

### Cas particulier : acheminement d'un enfant chez le médecin, le dentiste ou à l'hôpital

La décision de transporter un enfant dans un véhicule de Beg Porz ne peut être prise que par l'enseignant. On fera venir au maximum le médecin à Beg Porz pour une première consultation, c'est sur avis médical que se prendra la décision du transfert en ambulance ou dans un véhicule de Beg Porz.

La Sécurité Sociale ne rembourse le transport d'un enfant qu'à la condition qu'un *bon de transport* soit prescrit par un médecin et que la visite à l'hôpital soit suivie d'une nuit d'hospitalisation.

## Le trousseau

### Conseils pour constituer le trousseau :

Nous apportons une attention particulière au linge des enfants. Celui-ci est entretenu (lavage, séchage, pliage) une à deux fois durant les séjours longs. Évitez les vêtements fragiles : le Domaine de Beg Porz est équipé de machines à laver industrielles.

Pensez aussi à *marquer tous les vêtements* (au nom entier de l'enfant), y compris ceux qu'il portera le jour du départ. Le nom doit être tissé et cousu, le collage ou le feutre partant au premier lavage. La valise doit également être marquée au nom de l'enfant pour limiter au maximum les risques de perte lors des voyages.



### La tenue de rêve de l'enfant en classe de mer est simple et rustique :

- jogging et pull ou polaire quand le temps est frais
- short et t-shirt quand il fait beau

De plus, n'achetez rien spécialement pour la classe de mer, nous fournissons à chaque enfant : combi-short en néoprène (ou combinaison intégrale) et cirés (veste + pantalon) et pouvons prêter quelques paires de bottes si besoin.

En plus de la valise, nous vous invitons à fournir à l'enfant un petit sac à dos de voyage dans lequel il pourra mettre : le matériel de classe (voir l'enseignant), le doudou, l'appareil photo jetable, les petits jeux de sociétés, de petits livres, le papier à lettre, des mouchoirs en papier, les lunettes de soleil ou de vue, le casse-croûte du voyage, etc.

### Merci aux enseignants de diffuser cette liste trousseau dans son intégralité.

Elle est le fruit d'une longue élaboration, et l'absence de certains éléments peuvent retarder l'organisation (notamment de l'activité nautique) ou gâcher la classe de mer d'un enfant (ex : perte des lunettes de vue).

Vous trouverez ci-après, la liste de vêtements souhaités. Merci !



## Liste à mettre dans la valise

Comptez les vêtements dans la valise + ceux portés par l'enfant durant le voyage.

Nom : ..... Prénom : .....

dénomination	fourni	rendu	observations
<b>L I N G E D E C O R P S</b>			
6 paires de chaussettes			
6 tee-shirts			
6 slips			
1 bermuda ou short			
<b>V Ê T E M E N T S</b>			
2 survêtements complets			
2 pantalons			
3 pulls ou polaires			
1 pyjama / semaine			
1 blouson ou anorak			
<b>L I N G E D E M A I S O N</b>			
1 drap de bain			
1 serviette de table au nom de l'enfant			
<b>U N E T R O U S S E D E T O I L E T T E</b>			
Savon, dentifrice, brosse à dents			
Peigne ou brosse à cheveux			
Shampooing			
<b>C H A U S S U R E S</b>			
1 paire de pantoufles			
1 paire de baskets ou tennis			
<b>T E N U E N A U T I Q U E</b> placée dans la valise dans un sac distinct avec la mention « tenue nautique »			
1 short ou pantalon usagé (qui sèche vite)			
1 maillot de bain			
1 vieux pull ou polaire			
1 paire de chaussures d'eau ou vieilles tennis			
1 paire de bottes en caoutchouc non fourrées (avec le nom au marqueur)			
1 bonnet ou casquette (voir saison)			
1 petite serviette de toilette			
1 cordon pour lunettes (obligatoire)			
Élastiques pour cheveux longs (obligatoire)			
Crème solaire			
1 coupe-vent léger (type k-way)			
<b>A U T R E S</b>			
1 gourde (obligatoire)			
Mouchoirs en papier			

# Taux minimum d'encadrement des activités nautiques

Extrait du B.O. de septembre 1999

## II.2.2.2. Activités nécessitant un encadrement renforcé :

Certaines activités physiques et sportives, quel que soit le type de sortie, nécessitent un encadrement renforcé. C'est le cas des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, du ski, de l'escalade ou de l'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, **les activités nautiques avec embarcation**, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (Classe I et II). Ce taux est précisé dans le tableau ci-dessous.

Ces activités doivent faire l'objet d'une attention particulière, tenant compte de l'âge des enfants et de la nature des activités, tout particulièrement pour les élèves des écoles et classes maternelles ainsi que des sections enfantines.

**Tableau 3 : Taux minimum d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée**

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine	École élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

**N.B. 1 :** En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, les conditions d'encadrement pour l'enseignement de la natation sont fixées par la circulaire du 27 avril 1987 modifiée par la circulaire n°88-027 du 27 janvier 1988 (BOEN n°6 du 11-2-1988).

**N.B. 2 :** En dérogation aux taux fixés par le tableau ci-dessus, le taux minimum d'encadrement renforcé pour le cyclisme sur route est le suivant : jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe, plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant et, au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé\* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

\* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale :

HS N°7 du 23 septembre 1999 - SORTIES SCOLAIRES / ORGANISATION DES SORTIES SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

C. n°99-136 du 21-9-1999 / NOR : MENE9902002C / RLR : 554-9 / MEN DESCO B6

Réf. : L. n°84-610 du 16-07-1984 modifiée ; L. n°89-486 du 10-7-1989 modifiée ; A.MJS. du 4-5-1995 ; C. INT MEN n°81-46 et n°81-252 du 9-7-1981 ; C. n°84-027 du 13-1-1984 ; C. n°88-208 du 29-8-1988 ; C. INT n°90-00124E du 11-5-1990 ; C. n°93-248 du 22-7-1993 Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs de l'éducation nationale; aux directeurs d'école et pour information, aux préfets de département

## Nos engagements

### I - Accueil et vie collective : les problèmes matériels

**I-1 - Avant le séjour :** afin de permettre à l'enseignant de préparer son séjour et d'élaborer son projet pédagogique un « dossier d'implantation » du Centre lui est adressé le plus tôt possible.

**I-2 - Arrivée :** un membre, au moins, de l'équipe d'encadrement est présent afin d'accueillir la classe et d'aider au chargement des bagages dans le car (il en est de même pour le départ), les locaux sont parfaitement nettoyés et en ordre, l'équipe d'encadrement est présente pour accueillir les enfants dans le Centre.

**I-3 - Hébergement - Conditions d'accueil des enfants :** les locaux sont agréés par les Services de l'Inspection Académique du Finistère. Le personnel de service effectue quotidiennement le ménage des chambres et l'entretien des sanitaires (pour ce faire il est demandé à l'enseignant d'exiger de ses élèves qu'ils maintiennent l'ordre nécessaire dans leurs affaires personnelles). Le fait d'associer les enfants à quelques menues tâches (ranger plats, assiettes, verres... en bout de table en fin de repas ou ramasser des papiers, etc.) ne peut participer que d'un objectif éducatif et doit avoir l'accord total préalable des enseignants. En aucune façon cette participation des enfants ne doit avoir pour effet la réduction du nombre de personnes de service nécessaire à l'entretien de tous les locaux.

**I-4 - Hébergement des Enseignants :** l'enseignant dispose d'une chambre individuelle équipée de sanitaires.

**I-5 - Le Blanchissage du Linge personnel (Enfants et enseignants) :** les enfants et enseignants doivent disposer à tout moment de vêtements propres et secs. Le Centre est équipé d'un moyen efficace permettant le séchage rapide des cirés, bottes, combinaisons, etc.

**I-6 - Alimentation :** respectant strictement la réglementation en matière d'hygiène alimentaire, les repas proposés sont copieux et diversifiés et intègrent les spécialités locales et particulièrement les produits frais de la mer à raison de 3 ou 4 services par semaine.

**I-7 - Santé :** l'Enseignant sera informé de l'environnement médical du Centre.

**I-8 - Capacité d'accueil du Centre :** *l'un des intérêts des Classes de Mer est de permettre à l'enfant de vivre dans une collectivité à sa mesure.* La capacité d'accueil du Centre n'excède pas 4 classes d'effectif normal. La cohabitation, même temporaire de Classes de Mer et de groupes divers, de nature différente, pratiquant d'autres activités, est exclue sauf accord préalable des enseignants.

**I-9 - Sécurité à Terre :** la surveillance courante des enfants est permanente et attentive dans, les temps libres (avant et après les repas), les temps d'activités, les chambres, les salles à manger. La répartition des services entre les adultes figure sur l'emploi du temps. Une note précise toutes les consignes à suivre.

### II - Le personnel

Les conditions générales d'encadrement répondent à la réglementation en vigueur. L'encadrement et l'animation sont assurés par les éducateurs et éducatrices en milieu marin, ayant reçu une formation spécifique pour l'étude du milieu et de l'environnement maritime ainsi que pour l'apprentissage des différentes activités nautiques. Ces animateurs et animatrices sont à la disposition de l'enseignant pour l'aider à réaliser son projet pédagogique ; ils sont en mesure de prendre en charge la classe ou un groupe d'élèves pour toutes les activités. L'organisation du Centre doit permettre aux enseignant.e.s de disposer de la somme des compétences réunies par l'ensemble du personnel du centre. Une permanence est assurée 24 heures sur 24, sur place, par une personne au moins capable d'apporter en tous domaines des solutions efficaces à toute difficulté pouvant survenir. Le personnel de service est en nombre suffisant pour répondre aux exigences du présent cahier des charges.

### III - Les diverses activités

**III-1 - Rythme de vie des enfants :** *la Classe de Mer est l'occasion de veiller à ce que le rythme de vie des enfants pendant cette période. Cette préoccupation ne se limite pas aux activités mais à tous les moments de la journée. Il est tenu compte du rythme dans le séjour, du rythme de chaque jour. C'est à cette condition que sont évités la fatigue, le désintérêt.*

**III-2 - Connaissance et protection de l'environnement naturel :** le milieu naturel est le premier patrimoine naturel à faire découvrir et à sauvegarder. Son étude ne se conçoit pas sans sa protection. Dans cet ordre d'idée, au cours de chaque séjour, est organisée une sensibilisation active au respect de l'environnement.

**III-3 - Activités nautiques :** *L'apprentissage de la voile n'est en aucun cas la finalité des classes de mer. Mais une familiarisation avec cette pratique est obligatoire.* Elle se fait essentiellement sur Optimist, catamarans ou autres voiliers, mais aussi sur bateaux collectifs. Il est également souhaitable que l'enfant puisse découvrir l'intérêt du kayak de mer. Le centre est en mesure de proposer au minimum, à chaque classe, 4 demi-journées d'activités nautiques par semaine, afin de faire profiter les enfants de tous les apports éducatifs de ces disciplines.



Les bateaux mis à la disposition des enfants répondent aux normes de sécurité des Affaires Maritimes et sont en excellent état (peinture, voiles, etc.). Les brassières subissent annuellement un test de flottabilité, test dont les résultats sont consignés dans un registre ouvert à cet effet. Le port de la brassière est obligatoire pour le personnel encadrant les activités. La qualification des encadrants est conforme à la réglementation en vigueur. L'initiation à la voile ne s'effectue que par accord simultané de l'enseignant et du responsable nautique, le plus pessimiste des deux devant l'emporter. Quand la pratique de la voile n'est pas possible, des activités de substitution à caractère maritime sont prévues.

*La classe de mer, c'est l'ouverture sur la mer et le littoral, avec la pratique de la pêche, de la découverte de la géographie maritime locale et de tout ce que la mer a engendré, permis, facilité.*

**III-4 - Activités de sensibilisation à la notion de patrimoine (patrimoine maritime, patrimoine architectural, patrimoine naturel) :** ces divers thèmes ont très souvent des relations entre eux. La Classe de Mer, compte tenu de sa durée, de la longue disponibilité des enfants, constitue un lieu privilégié pour aborder cette notion. Un.e animateur.ice au moins est capable de guider l'enseignant.e dans sa démarche.

**III-5 - Activités culturelles - artistiques :** ces activités ont leur place dans une Classe de Mer. Dessin, chant, travail manuel, etc. : ces disciplines sont prévues au programme de toutes les classes du primaire, elles sont des moyens d'expression. Aux vastes possibilités qu'offrent les Classes de Mer de solliciter ou de répondre à la sensibilité de l'enfant, le centre proposera des spectacles et des interventions de qualité.

**III-6 - Les excursions :** en Classe de Mer, la sortie éducative s'insère dans le projet pédagogique, c'est un temps fort. C'est aussi une rupture de rythme. Chaque centre prépare un programme détaillé de ces sorties (kilométrage, centres d'intérêt, devis...).

## IV - Les équipements

**IV-1 - Matériel nautique et équipements :** le centre met à la disposition des classes le matériel le plus diversifié possible : voiliers individuels et collectifs, bateaux collectifs moteur (pêche et découverte), kayaks de mer, (ce matériel permet d'embarquer la moitié de la capacité du centre) ; le centre fournit à chaque enfant et aux enseignant.es : un ciré complet (veste et pantalon), un vêtement isotherme pour la pratique des activités nautiques, une brassière de sécurité.

**IV-2 - Matériel pour la pêche et les prélèvements benthiques (récoltes marines) :** filet, casiers, palangres, haveneaux, filet à plancton, lignes pour pêche à la traîne, pour pêche au fond, transport des espèces prélevées, petits outils (crocs...).



**IV-3 - Equipement de la classe :** chaque classe dispose d'une salle spécifique équipée de tables, de chaises, de volumes de rangement, en nombre suffisant. En outre, dans chaque salle, il y a : un grand tableau, des surfaces d'affichage suffisantes, un vidéoprojecteur et un accès à internet, un ou des aquariums.

**IV-4 - Matériel scientifique :** observation : jumelles ou longues-vues, loupes binoculaires, loupes à main ; orientation : boussoles, compas ; météo : baromètre, thermomètres, pluviomètre ; divers : un grand aquarium dans le centre, un petit aquarium pour chaque classe.

## Prestataires classe de mer « habituels »

Liste non exhaustive – tarifs indicatifs 2023

<b>Concarneau :</b>	Musée de la pêche .....gratuit pour pers. de moins de 18 ans Marinarium (visite guidée).....3 € par enfant (accompagnateur gratuit)
<b>Brest :</b>	Océanopolis (la journée).....à.p.d. de 18.90 € par enfant
<b>Pont-Aven :</b>	Musée de la Peinture.....gratuit pour les scolaires Biscuiterie (en direct) .....gratuit pour les scolaires
<b>Riec sur Bélon :</b>	Ostréiculteur Kermagoret à Merrien.....gratuit Ostréiculteur Anne de Bélon.....gratuit
<b>Moëlan-sur-Mer :</b>	Conteur / Conteuse .....250 € la soirée
<b>Audierne :</b>	Aquarium .....6€ maternel, 7€ primaire
<b>Penmarch, Le Guilvinec :</b>	Phare d'Eckmühl .....1 € par enfant (du 1/04 au 30/09) Centre de découverte maritime.....1 € par enfant Haliotika .....8 € visite guidée du musée et de la criée
<b>Lorient :</b>	Cité de la voile.....7,70 € par enfant visite guidée (1h30) .....10,60 € visite guidée + atelier péda.
<b>Port Louis :</b>	Compagnie des Indes.....gratuit



## Visites souhaitées en car

Tarifs indicatifs 2024 pour un car de 59 places (majoration de 50 % pour un car de 72 places)

- Concarneau : le musée de la pêche, le port de pêche.....transport ½ journée : 315 €  
.....transport journée : 470 €
- Le Guilvinec : la criée, le port de pêche, le phare d'Eckmühl (à proximité)..... transport 1/2 journée : 420 €
- Saint Guérolé Le Guilvinec ..... transport journée : 580 €
- Le Guilvinec : Pointe du Raz, Guilvinec, Penmarch..... transport journée : 580 €
- Brest : Océanopolis..... transport journée : 620 €
- Lorient : La Cité de la voile ..... transport ½ journée : 315 €  
..... transport journée : 525 €
- Quiberon – Carnac, les alignements – le golfe du Morbihan ..... transport journée : 580 €
- La Pointe du Raz (suppl. parking 30 €)..... transport journée : 580 €
- Pont-Aven ..... transport ½ journée : 315 €
- Transfert en car depuis la gare de Quimperlé : .....130 €  
depuis la gare de Lorient : ..... 170 €

## Consommations sur place

Certaines dépenses éventuelles pendant votre séjour n'entrent pas dans le prix de journée (ex. : souvenirs, matériel de travail manuel, cartes postales, photocopies (au-delà des 50 photocopies comprises dans le forfait), utilisation de notre véhicule autre que pour des raisons de santé). Ces dépenses vous seront donc facturées en fin de séjour... Les entrées des musées et les frais de transport en car seront intégrés à la facture globale ou directement réglés par l'enseignant aux prestataires concernés.



Bulletin d'information de la Mutualité agricole

## Les classes de mer ou le plaisir d'apprendre

Situé dans le sud du Finistère, entre Lorient et Concarneau, le Domaine de Beg Porz s'étend sur deux hectares en bordure de mer. Village de vacances de la Mutualité sociale agricole de l'Isère, il accueille depuis trente ans des classes de mer : c'est l'école, ailleurs, avec d'autres moyens pédagogiques et un projet éducatif particulièrement original.

### Découverte.

« Il n'y a pas deux classes de mer qui se ressemblent, annonce Michel Rose, directeur du domaine de Beg Porz depuis vingt ans. Nous avons un projet éducatif qui est le même pour les classes de mer et pour les colonies de vacances, mais nous n'établissons pas le projet de la classe. Nous mettons à la disposition de l'enseignant des outils, des hommes et des sujets d'étude : à partir de là, il

décide de ce qu'il va faire. Cela demande aux animateurs du centre de s'adapter aux désirs de l'enseignant. Le produit est à réinventer à chaque nouveau séjour, mais nos animateurs savent le faire. »

### « C'est la sécurité des enfants qui prime »

Avec ses 800 mètres de façade maritime, le domaine de Beg Porz – qui est l'un des onze adhérents de l'Association de Vacances de la Mutualité Agricole (AVMA) – est situé sur la commune de Moëlan-sur-Mer, à l'embouchure de la rivière du Bélon, à dix kilomètres au sud de Pont-Aven : c'est l'endroit idéal pour faire découvrir aux enfants la mer et son environnement. Les eaux y sont d'une qualité exceptionnelle, constamment sous contrôle, ainsi que l'exige la production des huîtres plates qui font la

réputation de l'estuaire ostréicole du Bélon. La richesse du milieu biologique, la variété des ressources économiques liées à ce milieu et la qualité de la zone de navigation, avec un plan d'eau abrité des vents d'ouest, font du Domaine de Beg Porz une base idéale de découverte et d'étude du milieu marin. C'est dans ce cadre que, de mars à début novembre (excepté juillet et août, réservés aux colonies de vacances), se déroulent les classes de mer. Les neuf animateurs spécialisés du centre (deux par classe, plus un responsable qui coordonne l'équipe) y secondent les instituteurs venus avec leurs élèves et ce, pour les activités nautiques (Optimist, catamaran, kayak de mer), la découverte du milieu naturel et humain (pêche à pied, visites), l'animation (sports, jeux, soirées) et l'apprentissage de la vie collective (repas, toilette).

Tout proche de la plage de Kerfany-les-Pins, le Domaine est organisé de telle façon que les adultes (familles, retraités, séminaires) et les groupes de jeunes vivent dans deux zones distinctes, pour le bien-être de chacun. Les enfants des classes de mer (et ceux des colonies) sont hébergés dans le bâtiment principal, qui regroupe les chambres (de quatre ou cinq), la salle à manger, les quatre salles de classe qui s'ouvrent sur le terrain de jeux, et le séchoir. Ils bénéficient naturellement de l'équipement et du matériel de la base nautique de Beg Porz, agréée École française de voile. « Pour que le séjour des jeunes écoliers soit réussi, il faut une bonne implantation, une bonne hôtellerie et une bonne restauration. Mais il faut surtout que l'enseignant soit bien secondé, poursuit le directeur. Pour cela, nous avons des animateurs en milieu marin, qui sont des professionnels compétents et sérieux. À la fois moniteurs de voile et moniteurs d'enfants, ce sont des spécialistes de la mer qui connaissent parfaitement l'économie maritime et l'environnement marin. Car, au-delà de leur mission pédagogique, ils doivent assurer la sécurité des enfants : en classe de mer, c'est ce qui prime. Ils ont également un autre rôle, celui de référent. Les enfants – on le sait – ont besoin d'avoir un adulte comme modèle ; ils sont donc accueillis le premier jour par deux animateurs, de préférence un homme et une femme, qui resteront avec eux du début à la fin du séjour. »

Le centre peut recevoir quatre classes simultanément, soit une centaine d'enfants. La durée des séjours, établie à la demande des enseignants, varie de cinq jours à trois semaines, l'idéal étant un séjour de 18 jours. Le centre accueille 40 classes de mer en moyenne par an, soit près de 1.000 élèves ! Ils viennent de toute la France, dont la moitié de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. Ce sont essentiellement des classes du primaire (du CP au CM2), ainsi que des maternelles et quelques classes du secondaire (de la sixième à la seconde, pour lesquelles sont organisés des séjours à thème).

« La classe de mer, c'est avant tout l'école », tient à rappeler Michel Rose. Ce ne sont pas des pré-vacances. L'objectif premier reste l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et du français, mais avec une méthode pédagogique qui change. C'est faire travailler l'enfant avec son programme scolaire, mais dans un contexte totalement différent, puisque la mer est le support de nombreuses activités de découverte et d'étude.

La classe de mer fonctionne en deux temps. Dans un premier temps, l'enfant va sur le terrain, où il collecte des informations, amasse des renseignements ou constate un

phénomène. Dans un second temps, de retour en classe, il explore ses découvertes. De là découlent des activités scolaires (géographie, sciences naturelles, histoire, calcul, rédaction, dictée, dessin), que l'enfant accepte d'autant mieux qu'elles s'inscrivent dans le prolongement de ses observations et répondent à son besoin de savoir.

### Voir et observer pour mieux comprendre

L'emploi du temps n'est pas fixe : pour les activités à l'extérieur, il s'adapte en fonction de la météo et des marées. 9 heures 30 : les jeunes élèves de la classe préparatoire de Chapareillan, dans l'Isère, sont prêts : chaussés de bottes, vêtus d'un ciré jaune et munis de seaux et d'épuisettes, ils partent à la pêche à pied dans l'anse abritée du Gorgen. Aidés de leur institutrice, Anita Bacard, ils ramassent des petits poissons, des crustacés et des coquillages, et observent les algues. De retour dans leur salle de classe, ils installeront leur cueillette dans un aquarium pour pouvoir étudier le comportement et le mode de vie des animaux marins. Pendant ce temps, les CM1 et les CM2 de l'école du Passage, dans l'Isère également, partent à la pêche aux pieds de couteaux, accompagnés de leur instituteur, Robert DeFrance.

Un autre jour, la navigation sur Optimist – outre l'apprentissage des marées, du vocabulaire nautique, de la météorologie, du balisage en mer et l'étude des cartes marines – va être l'occasion d'étudier la géométrie, en calculant la surface des voiles ! Au port

assistent à l'arrivée des chalutiers, ce qui leur permet de connaître différentes sortes de poissons et d'apprendre leur nom. Autre possibilité : le kayak de mer permet de s'approcher du rivage, d'observer les oiseaux et les plantes, et de les identifier ensuite en classe. Une escapade en bateau à moteur à l'île Verte permet d'observer les goélands et, de retour en classe, d'étudier les oiseaux et de calculer également la vitesse de l'embarcation. En fait, tout est prétexte à apprendre, à comprendre et découvrir. Les élèves sont motivés. Ils ont envie d'en savoir davantage, si bien qu'ils apprennent beaucoup de choses, mais autrement et sans avoir l'impression d'être à l'école. Et les sujets d'étude ne manquent pas dans la région : la criée de Concarneau, le port-musée de Douarnenez, le phare d'Eckmühl, l'ostréiculture, la mytiliculture, la pisciculture, la conserverie de poissons de Doélan, les mégalithes, l'habitat breton, l'école de peinture de Pont-Aven...

### L'apprentissage de la vie en collectivité

« Les enfants apprennent beaucoup plus de choses, parce qu'ils les vivent », souligne Daniel Labrosse, venu avec ses 27 élèves de CM2 d'une école du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris. En effet, la classe de mer leur permet d'être proche de la nature et ainsi d'ouvrir leurs sens et leur esprit. « De plus, ils mènent des enquêtes, font des exposés, entreprennent des recherches dans des livres qui sont à leur disposition,



« Les classes de mer, c'est avant tout l'école. » Les élèves approfondissent en classe les phénomènes qu'ils ont observés dehors.

du Bélon, que les enfants atteignent en quinze minutes par le chemin côtier, ils

prennent des notes, travaillent en commun et s'entraident. Je leur fais faire

des travaux manuels, avec ce qu'ils trouvent (coquillages, par exemple), pour leur donner envie de faire la même chose à la maison. »

Chaque élève a également réalisé un tableau de nœuds marins (matelotage) et un masque, et a rempli un classeur de toutes les connaissances acquises pendant son séjour : il ramènera tous ses précieux trésors chez lui ! « La classe de mer est intensive et enrichissante, aussi bien pour les enfants que pour moi, précise l'instituteur. Tous les élèves du primaire devraient partir au moins une fois dans leur scolarité. » Autre constatation : « C'est la seule classe de découverte où les enfants ne font pas de différence sociale entre eux. Elle sert de catalyseur qui les réunit. »

« La classe de mer permet à l'enfant, pendant sa scolarité, de faire autre chose que les matières habituellement enseignées, reprend Michel Rose. Nous faisons de l'éducation. Sur le plan humain, c'est extraordinaire : cela crée d'autres relations entre l'enseignant et ses élèves. L'idéal, c'est la classe de mer qui a lieu en septembre ou en octobre. » En effet, en début d'année scolaire, cela

permet de créer des liens très forts entre eux, qui vont se renforcer au cours des mois et contribuer à une bonne ambiance dans leur classe. « Les enfants sont sans leurs parents, sans leurs frères et sœurs et sans la... télévision ! Ils prennent ainsi de la distance avec leur famille et sont disponibles pour d'autres activités. Ils changent. Ils se prennent en charge. Ils deviennent plus autonomes. Ils participent aux tâches ménagères, en fin de repas par exemple. Ils ont des règles très claires à respecter et ils sont très bien encadrés par les animateurs : ils connaissent ainsi les limites à ne pas dépasser. » Propos que confirme Daniel Labrosse : « La classe de mer est un apprentissage de la vie en collectivité. A la fin du séjour, les enfants sont plus ouverts, plus libres et plus à l'aise. Leur comportement a changé. » Le passage en sixième en sera facilité.

Éveiller la curiosité, susciter le désir d'apprendre, créer un moment exceptionnel dans la scolarité d'un enfant en le mettant en contact avec un milieu dont la dimension cosmique est de nature à ouvrir son esprit sur le monde telle est la philosophie des classes de mer

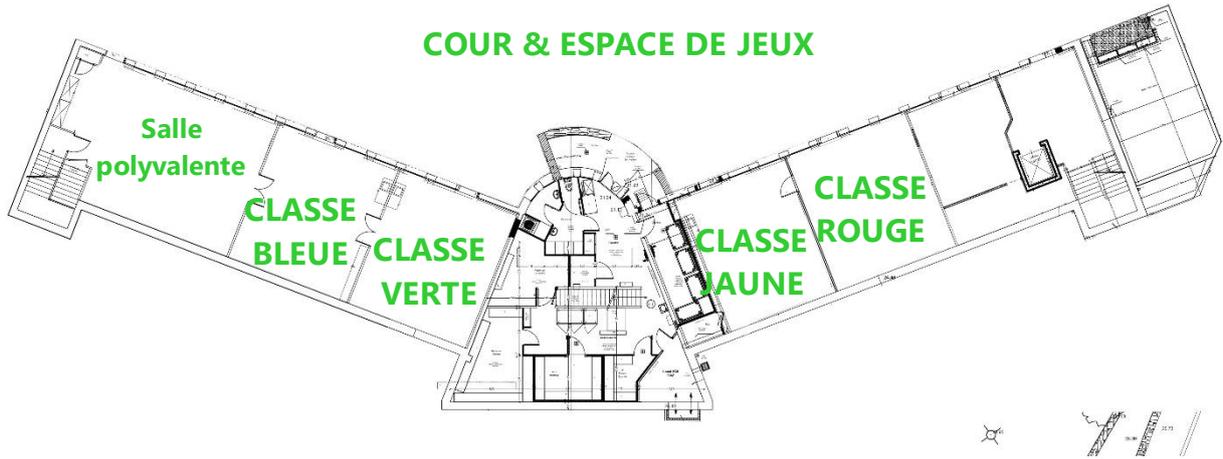
créées en 1964 par Jacques Kerhoas. Grâce à lui, chaque année, 75.000 enfants, dont certains n'ont jamais vu la mer, bénéficient d'une initiation au monde maritime et au nautisme. Ces classes, outils pédagogiques exceptionnels, font d'ailleurs l'originalité du système éducatif français : elles n'existent pas à l'étranger. « Dans mon cœur, ces séjours occupent une place particulière, confie le responsable du centre. Les élèves sont des êtres humains en devenir, et nous les aidons à se construire et à se socialiser : c'est cela notre projet éducatif. La classe de mer est une activité où nous rendons les élèves très heureux. » Les enfants se souviennent toute leur vie des bons moments passés ici. Des amitiés se nouent, qui durent longtemps. « Ils vivent dans un monde protégé et riche en découvertes. Devenus adulte, ils aiment revenir à Beg Porz. »

*Bulletin d'information de la Mutualité agricole*

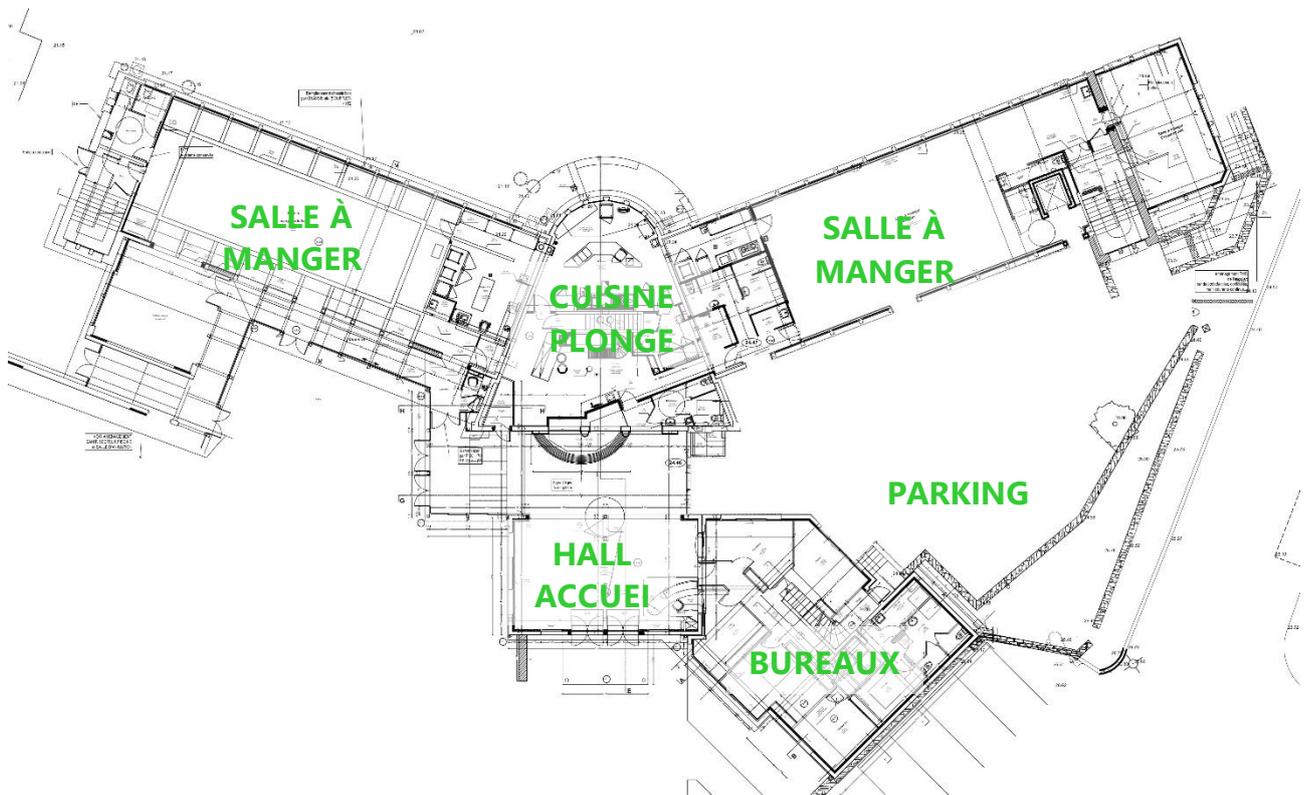


**Collecte de coquillages sur la plage ou sortie en mer : il existe de multiples façons de découvrir le milieu marin.**

## Plan du REZ-DE-JARDIN / N.0



## Plan du REZ-DE-CHAUSSÉE / N+1



# Plan de l'ÉTAGE / N+2

